

L'an deux mille vingt-et-deux, le onze octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/10/2022

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLO

ID : 033-253306617-20221011-2022_49-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	Ex
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD	Ex	Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	EX	Madame DUCOS	P
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
 Reçu en préfecture le 12/10/2022
 Publié le 
 ID : 033-253306617-20221011-2022_49-DE

P = Présentiel V = Visioconférence PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude ABANADES

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Chantal GANTCH, déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI
 Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI
 Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÔPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais
 Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais
 Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2022, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2022 - 49

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 36 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 7 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2021 – 61 du 14 décembre 2021 relative à l'autorisation de signature d'un marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2022.

Considérant que dans le cadre de l'évolution de son modèle de collecte, le Smicval a fait le choix d'augmenter ses points d'apport volontaire en dotant le territoire de bornes aériennes ou enterrées.

Considérant que pour assurer la collecte de ces nouveaux points d'apport volontaire de façon efficiente, un marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention a été contractualisé.

Considérant que compte-tenu du contexte économique (rupture d'approvisionnement et flambée du prix des matières premières), l'accord-cadre a subi une augmentation du prix unitaire des véhicules.

Considérant que pour faire face à cette imprévision, il a été négocié avec le prestataire, par le biais d'un premier avenant le 16 juin 2022, une augmentation tarifaire non substantielle.

Considérant qu'afin de permettre la commande d'un nombre entier de véhicules, et au vu des prix unitaires, il convient de contractualiser avec le titulaire un nouvel avenant modificatif du montant initial du marché de 15% augmentant le montant initial de 4 000 000€ HT à 4 600 000€ HT.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 27 septembre 2022, a décidé d'autoriser la signature de l'avenant modificatif du montant initial du marché d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention, augmentant ainsi le montant initial du marché de 4 000 000 à 4 600 000€ HT.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la majorité des Membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) et 7 procurations, soit 42 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 octobre 2022

Publié le : 12/10/2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

ID : 033-253306617-20221011-2022_49-DE

SLOW

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude ABANADES

